

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.867  
22 février 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SOIXANTE-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 22 février 2001, à 10 h 10

Président : M. Juan Enrique Vega (Chili)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 867<sup>ème</sup> séance plénière de la Conférence.

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Miguel Aguirre de Cárcer, Directeur général pour la sécurité et le désarmement au Ministère espagnol des affaires extérieures, qui s'adressera dans un instant à la Conférence. Nul doute que nous apprécions tous à sa juste mesure ce témoignage de la haute importance que le Gouvernement espagnol accorde à la Conférence et de son dévouement au service de la cause du désarmement.

M. Aguirre de Cárcer est l'unique orateur officiellement inscrit sur la liste d'aujourd'hui.

Toutefois, avant de lui céder la parole, j'aimerais faire une déclaration liminaire au moment où le Chili prend la présidence de cette Conférence.

D'emblée, je tiens à adresser mes remerciements au Président sortant, l'Ambassadeur Christopher Westdal, qui a tout mis en œuvre pour que nous puissions nous mettre au travail. Nous avons tous vu avec quelle énergie il s'est employé à faire en sorte que la Conférence aboutisse au consensus nécessaire à l'adoption d'un programme de travail. Nous avons également été les témoins de son attachement aux grands thèmes de la paix. C'est pourquoi je me permets d'ajouter un hommage personnel à ces remerciements collectifs.

Vous connaissez tous très bien la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Au cours de la séance plénière de jeudi dernier, l'Ambassadeur Westdal a présenté à la Conférence une analyse détaillée des consultations qu'il a consacrées au programme de travail. Il a également fait part de certaines conclusions importantes qui invitent à la réflexion. Il y a notamment souligné les difficultés que nous éprouvons pour adopter ce fameux programme de travail.

C'est la première fois que le Chili accède à la présidence de la Conférence du désarmement, dont il est devenu membre en 1996. Mon pays est convaincu de l'importance de cet organe et considère qu'il constitue un instrument permettant d'améliorer les conditions de sécurité de l'ensemble des habitants de la planète.

On sait le prix que nous attachons aux organes multilatéraux. Nous sommes convaincus que ces instances offrent à l'humanité la possibilité de reconnaître le principe de l'égalité de tous ses membres et de faire ressortir la pertinence de ses valeurs et de ses besoins. Cela est d'autant plus vrai que la légitimité de l'examen de tel ou tel thème dans un cadre multilatéral doit être fondée sur des arguments et non sur la logique de la force et du pouvoir.

En matière de sécurité internationale et de désarmement, nous sommes animés de convictions fermes. Ces convictions, qui s'articulent autour d'un principe essentiel de sécurité, partent de la notion d'indivisibilité de la sécurité internationale et de sa primauté sur les exigences de sécurité de chaque État. Comme notre pays l'a déjà affirmé devant cette même Conférence, "la sécurité nationale ne peut être considérée isolément, et ne peut être invoquée pour porter atteinte à celle des autres".

Le Chili est également membre du Groupe des 21 qui, dans ses déclarations, manifeste un profond attachement au désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous tenons à affirmer avec

insistance qu'il est aujourd'hui nécessaire de respecter le principe d'irréversibilité du processus de désarmement nucléaire, de maîtrise des armements et de réduction des armes nucléaires et autres armes de même nature.

Sans déroger à ses convictions claires et bien connues dont témoigne une action diplomatique cohérente menée depuis cinq ans, le Chili assume cette fonction dans le but de servir tous les États membres de la Conférence, mais aussi tous les observateurs. C'est pourquoi, ma délégation s'attachera moins à parler de ce qu'elle croit qu'à écouter attentivement chacun et tenter d'être l'interprète fidèle du sentiment général.

N'étant pas spécialiste du désarmement, j'ai passé en revue les actions entreprises au cours des années précédentes. Je crois qu'il est très difficile de faire preuve d'originalité en évoquant les problèmes déjà constatés par chaque nouveau président au début de son mandat à la fois bref et marqué par une intense activité. En effet, ces problèmes sont les mêmes depuis bien longtemps. La Conférence du désarmement est atteinte d'une paralysie qui ne pourra pas se prolonger indéfiniment sans mettre en danger sa crédibilité et son efficacité. Nous savons que les attitudes face à la question de l'approbation d'un programme de travail dépendent en grande partie du contexte international, mais nous devrions en même temps nous demander si la Conférence n'a pas dans une certaine mesure le pouvoir d'influer elle-même sur ce contexte.

Par ailleurs, si la communauté internationale s'est dotée d'une instance internationale pour négocier sur les questions de désarmement, c'est parce qu'elle a jugé nécessaire de créer un organe mondial au sein duquel les décisions se prendraient collectivement; en d'autres termes, l'existence de la Conférence obéit à la nécessité d'apporter une réponse collective aux exigences de la sécurité et de la stabilité du monde.

Pour relever ce défi, tous les membres de la communauté internationale ont des droits et des obligations, puisqu'il s'agit de préserver un bien commun. Il s'ensuit que les membres de la Conférence sont les premiers responsables de l'avenir de la Conférence, dont nous souhaitons tous préserver l'existence et l'efficacité parce qu'elle s'inscrit dans un processus qu'il est difficile de reproduire et que nous devons faire évoluer en fonction des nouvelles réalités.

Cela ne signifie pas que le Président de la Conférence du désarmement renonce à jouer son rôle. Au contraire : aujourd'hui plus que jamais, il doit être au service de la Conférence et faire le maximum pour l'aider à surmonter les difficultés actuelles. Mais le Président pourra difficilement aller au-delà de ce que les membres souhaiteront faire; son rôle d'intermédiaire doit donc être perçu dans le contexte de l'expression du libre arbitre de ces derniers.

Pour cette raison, aucun président n'est en mesure d'endosser seul une responsabilité qui incombe à tous. L'impasse actuelle concernant le programme de travail est notre problème à tous, et je ne peux le résoudre seul. Nous devons tous faire des efforts pour avancer.

Nous nous appuyerons pour ce faire sur le document CD/1624, qui représente l'avancée la plus marquante d'un processus de négociation et de rédaction qui nous a conduit tout près du consensus. La proposition Amorim, que la Conférence est, selon les termes employés dans son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'année 2000, "disposée à prendre ... comme point de départ de nouvelles consultations", constitue un patrimoine politique que nous

veillerons à préserver. Elle est actuellement le meilleur résultat d'un processus dans lequel la plupart des présidents de la Conférence ont joué un rôle actif au cours des dernières années. Mon mandat consiste à poursuivre les consultations et je remercie chacun des groupes et la Chine d'avoir confirmé ce principe.

Nous étudierons également toute idée portant sur des mesures qui viendraient s'ajouter à l'effort principal et permettraient d'utiliser comme il se doit les ressources de la Conférence. Je dois toutefois vous dire que des expressions aussi parlantes et imagées que "plan A" ou "plan B" risquent de nous faire penser que nous sommes face à deux options. En réalité, je crois que nous n'avons pas d'autre choix que d'adopter un programme de travail; c'est pourquoi je préférerais parler d'actions "complémentaires", c'est-à-dire d'actions qui alimentent le programme de travail.

Nous essaierons d'écouter et d'interroger chacun. Nous expérimenterons de nouvelles formules et de nouveaux modèles de consultation. Nous avons foi dans la démocratisation des organes internationaux et ferons de la transparence et de la franchise notre principal instrument de travail.

Enfin, permettez-moi de formuler très respectueusement quelques remarques concernant les efforts qui ont été faits par le passé ou qui sont faits encore aujourd'hui. Alors que je venais d'arriver ici et que je me trouvais assis dans cette longue file d'attente qui, par les hasards de l'ordre alphabétique, conduit les pays et quelques ambassadeurs à la présidence de la Conférence, j'ai eu la sensation de vivre une situation semblable à celle que décrivait un historien anarchiste espagnol, dans un récit sur l'histoire des villes. Selon lui, les hommes avaient discuté pendant des siècles avant de décider un jour, par consensus, de fonder la première ville.

Je donne maintenant la parole à M. Miguel Aguirre de Cárcer.

M. AGUIRRE DE CÁRCER (Espagne) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point je suis heureux de vous voir présider cet organe. Je suis convaincu que, conformément à une tradition diplomatique bien établie dans votre pays - avec lequel l'Espagne entretient des liens étroits et fraternels - et fort de votre riche expérience politique et professionnelle, vous ferez le maximum pour mener à bien votre difficile tâche. Je tiens également à faire part de ma profonde gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Westdal, du Canada, pour tous les efforts qu'il a déployés, ainsi qu'au Secrétaire général de la Conférence, M. Petrovsky, au nouveau Secrétaire général adjoint, M. Román Morey, et, par leur intermédiaire, à l'ensemble du personnel du secrétariat, pour l'appui qu'ils apportent à nos travaux.

Monsieur le Président, ma présence ici aujourd'hui, à un moment que j'ose qualifier de critique pour la Conférence, répond à des motivations très claires et très concrètes.

Tout d'abord, je tiens à réaffirmer que l'Espagne est fermement attachée à la conception universaliste et multilatéraliste du désarmement et de la maîtrise des armements incarnée par cet organe : l'Espagne est devenue membre de la Conférence du désarmement en 1996, en même temps que votre pays, après des années d'attente. Au cours des 25 dernières années écoulées, elle a de plus en plus manifesté son attachement aux divers régimes de désarmement, de maîtrise

des armements et de non-prolifération. C'est là un des principaux fondements de sa politique de sécurité.

C'est ainsi que, l'Espagne a un jour renoncé à l'arme nucléaire en adhérant en 1986 au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'ensemble des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, y compris le Protocole additionnel correspondant. L'Espagne est également Partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires depuis le 31 juillet 1998, date à laquelle elle a ratifié cet instrument, et est par ailleurs le huitième contributeur au budget de l'organisation créée en application dudit Traité. De plus, en vertu d'une décision souveraine de son Parlement, l'Espagne est devenue un territoire exempt d'armes nucléaires ce qui, selon nous, contribue grandement à la stabilité de l'Europe et du bassin méditerranéen, mais aussi du monde en général.

Au niveau européen, l'Espagne a participé activement à la transformation du régime de sécurité du continent qui s'est opérée au cours du dernier tiers du XXème siècle. Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), les différents mécanismes créés dans le cadre de l'OSCE, en particulier le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité, le Traité sur le régime "Ciel ouvert" et la mise en œuvre d'une politique commune de défense et de sécurité au sein de l'Union européenne sont des éléments constitutifs d'une conception de la sécurité collective qui a permis de réduire considérablement les risques inhérents aux profonds bouleversements géopolitiques qui se sont produits sur le continent depuis la fin de la guerre froide.

Le contexte international dans lequel nous nous efforçons de poursuivre l'élaboration du cadre juridique international régissant la maîtrise des armements est particulièrement complexe en ce moment.

Les difficultés rencontrées ces dernières années dans le cadre du régime de non-prolifération et la rapide évolution des diverses conceptions stratégiques conditionnent, voire compliquent le processus de désarmement mondial. Ces nouvelles données, ainsi que les préoccupations qu'elles suscitent, doivent être traitées dans l'esprit de paix et de sécurité dicté par la Charte des Nations Unies.

Tel est le contexte général actuel des travaux de cette Conférence. Pour reprendre les termes utilisés par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, dans le message qu'il a adressé à la Conférence du désarmement au début de cette session, il faut pour pleinement exploiter la Conférence du désarmement comme organe de négociation "rétablir une harmonie minimale entre les principaux acteurs. Ce n'est qu'à partir de là que la Conférence pourra trouver un juste équilibre entre les priorités de chacun des États membres en matière de désarmement".

En dépit de ces difficultés, il convient de rappeler que ces derniers mois ont également été marqués par divers événements positifs d'une grande importance, tels que le Sommet du millénaire de l'année dernière, qui aurait dû faciliter l'ensemble du processus de négociations multilatérales sur le désarmement et, plus particulièrement, donner à cette Conférence l'élan politique dont elle avait besoin.

Il convient de mentionner tout spécialement la Conférence d'examen du TNP de 2000. Mon pays accorde une grande importance au document final de cette conférence, qui tire une valeur particulière du fait qu'il a été adopté par consensus. Il renforce le régime de non-prolifération nucléaire tout en réaffirmant la pertinence des principes sur lesquels celui-ci est fondé et en donnant une nouvelle impulsion à l'engagement des États dotés d'armes nucléaires en faveur du désarmement nucléaire.

Parmi les mesures concrètes préconisées par ce document pour mettre en œuvre l'article VI du TNP, il convient de mentionner le paragraphe 3, qui demande instamment à la Conférence du désarmement d'ouvrir immédiatement des négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la production d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires et de les conclure dans un délai de cinq ans.

Par ailleurs, le quatrième paragraphe intéresse aussi tout particulièrement la Conférence du désarmement. En effet, celle-ci y est priée de créer immédiatement un organe subsidiaire approprié chargé d'étudier la question du désarmement nucléaire, ce qui revêt une grande importance pour nos travaux.

Cette avancée est sans doute la plus notable, mais l'année 2000 a été marquée par d'autres progrès. Nous nous félicitons également de la ratification tant attendue du traité START II par la Fédération de Russie, ainsi que de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) par 17 pays supplémentaires. Nous espérons que le nombre de ratifications de ce traité continuera d'augmenter à l'approche de la deuxième Conférence des États parties qui se tiendra, conformément à l'article XIV de cet instrument. L'entrée en vigueur du TICE doit demeurer au cœur des priorités de la communauté internationale.

Il convient par ailleurs de souligner les progrès accomplis dans d'autres domaines qui font l'objet de négociations multilatérales. Il y a eu par exemple une accélération des négociations sur le protocole de vérification du respect de la Convention sur les armes biologiques. Il s'agit là d'un instrument indispensable pour donner une efficacité réelle à la Convention de 1972. La date limite que nous nous sommes fixée pour adopter ce texte, à savoir la cinquième Conférence d'examen de la Convention, qui doit se tenir à la fin de l'année, doit être respectée si nous voulons préserver l'élan actuel. Assurément, mon pays continuera de mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour faciliter la réalisation de cet objectif primordial.

Le désarmement classique universel a acquis une importance croissante et a des conséquences majeures sur le plan humanitaire, car il concerne des armes effectivement utilisées dans les conflits malheureusement nombreux qui sévissent encore dans le monde. La Convention sur certaines armes classiques joue déjà un rôle important, et la possible adoption, dans un proche avenir, d'un cinquième protocole, qui porterait sur les restes explosifs de guerre, lui conférerait une efficacité considérable. Cependant, la Convention d'Ottawa est allée plus loin que la réglementation sur les mines contenue dans le texte précédent, car elle interdit l'emploi, la production, le stockage et le transfert de ces armes, et exige leur destruction. L'Espagne est partie à cette convention, dont elle applique scrupuleusement les dispositions; ainsi, elle a achevé de détruire toutes ses mines en novembre 2000. Mon pays coopère dans une large mesure aux actions menées dans ce domaine, en particulier dans les pays d'Amérique latine.

Enfin, Monsieur le Président, comment ne pas mentionner l'importance des initiatives actuellement prises pour éviter les accumulations déstabilisantes d'armes légères ou de petit calibre ? Eu égard aux textes régionaux qui existent déjà, et plus particulièrement à celui que l'OSCE a approuvé en novembre dernier, mon pays ne ménagera pas ses efforts pour que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects donne lieu à l'adoption d'un plan d'action efficace englobant toute la problématique liée à ces armes.

Malgré ces succès, la Conférence du désarmement continue de faire face aux difficultés que nous connaissons tous pour reprendre ses travaux. Mon pays considère que la Conférence du désarmement est une instance unique qui doit permettre à tous les pays qui le souhaitent de participer aux discussions et négociations consacrées à la maîtrise et à l'élimination des armes de destruction massive, étant donné que les risques liés à ces armes constituent une menace commune.

C'est pourquoi la Conférence du désarmement nous apparaît actuellement comme un organe de négociation irremplaçable. Elle a non seulement à son actif l'élaboration d'instruments qui (à l'image de la Convention sur les armes chimiques ou du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) ont été essentiels pour la maîtrise des armes de destruction massive au cours des 20 dernières années, mais aussi le fait d'avoir servi, dans sa forme antérieure, à poser les fondements de la sécurité internationale et collective de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, notamment en adoptant des accords aussi cruciaux que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En conséquence, je tiens ici à appuyer résolument les efforts que vous-même et vos prédécesseurs avez fait pour permettre à la Conférence d'ouvrir une nouvelle phase de travail productif. Dès la fin de la précédente session, ma délégation a fait savoir qu'elle approuvait totalement la proposition présentée l'année dernière par l'Ambassadeur Celso Amorim du Brésil et sur laquelle ont porté les consultations menées au cours des premières semaines de 2001. Cette proposition, qui est le fruit de longs mois d'efforts et qui suppose la prise en compte des propositions élaborées au cours de l'année 2000 par vos prédécesseurs et plus particulièrement par les Ambassadeurs Dembri et Lint, est considérée par la délégation espagnole comme une base solide sur laquelle nous pourrions continuer à travailler. Plus encore : elle nous paraît acceptable en tous points. Or, les délégations ici présentes ne partagent pas toutes cette opinion; il faudra donc que vous-même et tous les États membres poursuivent leurs efforts pour mettre au point un programme de travail qui réponde à la fois aux priorités de chacun et aux attentes de la communauté internationale.

Mon pays estime que le risque d'assister à la marginalisation de la Conférence et de voir s'éterniser le blocage actuel est bien réel. Les conséquences seraient désastreuses pour tout notre système de coopération mutuelle. Soyez assuré, Monsieur le Président, que mon pays fera le maximum pour permettre l'adoption, dès que possible et par consensus, d'un programme de travail, et qu'il vous appuiera dans la difficile tâche qui est la vôtre.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le Directeur général pour la sécurité et le désarmement au Ministère espagnol des affaires extérieures de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 1er mars 2001, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 40.

-----